

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 décembre 2023

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 303 – 23.12 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT DE PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES À BALEXERT

La présente délibération administrative (DA) est présentée par M. BUSCHBECK, Maire, Mme. MEICHTRY-PINHO, Cheffe du service des bâtiments, et Mme. D'ORAZIO, Architecte - Cheffe de projets.

Mme D'ORAZIO explique que la démarche de la DA s'inscrit dans une volonté d'anticipation et dans une réflexion globale quant aux besoins à court terme du groupe scolaire Étang/Balexert/Bourquin/Châtelaine : ce secteur connaît une augmentation régulière et importante de l'effectif scolaire et parascolaire (nombre d'élèves). Cette augmentation est prévue par le Service de recherches en éducation (SRED) du Canton.

De plus, le Centre de quartier de Balexert, qui accueille actuellement une partie de l'effectif parascolaire pour l'accueil de midi, doit être démolit et reconstruit au cours de l'automne 2024, ajoutant une pression supplémentaire sur les capacités d'accueil du groupe scolaire.

Afin de remédier à cela, la présente DA propose l'acquisition et l'installation de pavillons scolaires provisoires sur le terrain de l'école de Balexert. Ces pavillons modulaires pourront et seront, à l'avenir, réutilisés dans d'autres écoles verniolanes à l'occasion de rénovations ultérieures.

À l'école de Balexert, les pavillons offriront au rez-de-chaussée un réfectoire d'une capacité de 160 personnes et une cuisine, et au premier étage trois salles de classe. Des sanitaires et des locaux techniques compléteront le tout.

L'achat de pavillons d'occasion a été écarté pour raisons de coûts plus élevés à l'usage et de faibles performances énergétiques : les pavillons neufs seront donc conformes aux standards Très haute performance énergétique (THPE) et seront chauffés à l'aide d'un système de type pompe à chaleur.

Concernant le planning intentionnel, les appels d'offres seront lancés fin janvier 2024, l'autorisation de construire sera déposée en mars 2024, les travaux débuteront en été 2024 afin de viser une mise en exploitation des locaux en août 2024.

Les CHF 2'000'000.00 TTC demandés par la DA sont divisés comme suit : CHF 950'000.00 HT pour l'acquisition des pavillons à proprement parler ; CHF 190'000.00 HT pour l'installation du système de chauffage ; CHF 50'000.00 HT pour le transport du tout, CHF 450'000.00 HT pour la préparation du terrain et le raccordement des installations (eau, électricité...) ; CHF 100'000.00 HT de mobilier ; CHF 100'000.00 HT en honoraires et frais secondaires ; ce à quoi s'ajoute la TVA de 8,1%, pour un total arrondi à CHF 2'000'000.00, sachant que ce montant correspond à l'enveloppe budgétaire prévue au plan pluriannuel des investissements (PPI) pour 2024. Les coûts connexes, qui s'élèvent à CHF 254'000.00, correspondent aux charges d'exploitation, aux amortissements et aux charges d'intérêts.

Suite à cette présentation, les commissaires posent leurs questions.

Un commissaire (PLR) rappelle l'installation récente de pavillons temporaires à l'école des Ranches, actuellement sinistrée : il demande pourquoi procéder à l'achat de pavillons neufs alors que la Ville possède déjà ceux des Ranches. Il s'interroge également quant à un possible report des travaux du Centre de quartier de Balexert afin de pouvoir profiter des pavillons des Ranches. Mme MEICHTRY-PINHO explique que la rénovation planifiée des Ranches 1 pourra profiter des pavillons actuellement posés aux Ranches 2, et que les déplacer pour devoir les réinstaller ensuite ne ferait aucun sens. Concernant le Centre de quartier, il doit être rénové selon la même logique de rénovation énergétique qui concerne d'autres bâtiments de la Ville : l'actuel bâtiment est en mauvais état et énergivore, et sa démolition/reconstruction permettra d'offrir un meilleur accueil parascolaire. M. BUSCHBECK précise enfin que les pavillons de Balexert seront également réutilisés, ultérieurement, à l'école des Libellules lors de sa future rénovation.

Un commissaire (SOC) demande quelle est la raison de l'augmentation de l'effectif scolaire. Il demande également quelle est l'explication de cette arrivée de nouveaux enfants et de nouvelles familles.

Mme MEICHTRY-PINHO explique que le secteur Châtelaine-Balexert connaît une forte croissance démographique suite à l'arrivée de nouvelles familles. De plus, les effectifs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) augmentent d'année en année, et les infrastructures du groupe scolaire arrivent à saturation : actuellement, certains enfants de l'école de Balexert se rendent à l'école de l'Étang, dont le réfectoire n'est pas suffisamment grand pour accueillir les enfants de deux écoles différentes. M. BUSCHBECK précise que les prévisions fines quant à l'augmentation de l'effectif sont fournies par le SRED d'année en année, et sont de compétence cantonale. Dans un tel cas de figure, la Ville de Vernier fait avec les chiffres qui lui sont communiqués : il ressort de toute manière que l'effectif du GIAP augmente et que la Ville répond à cette augmentation.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) relève que les pavillons des Ranches ont coûté moins cher que les pavillons de la présente DA et demande ce qui explique cette différence. M. BUSCHBECK rappelle que les pavillons des Ranches ont été cédés par la commune de la Tour-de-Peilz bien en dessous de leur valeur réelle, dans un geste de solidarité. Mme D'ORAZIO ajoute que les pavillons des Ranches, d'occasion, ont fait l'objet de dérogations car ils ne répondaient pas à l'ensemble des normes. À cause de cela, il n'est pas certain qu'ils pourront être réutilisés au-delà de la rénovation des Ranches 1. De plus, le crédit de la présente DA inclut également le transport, la pose, le raccordement et l'achat de mobilier, ce qui explique l'importante différence de prix.

Un commissaire (UDC) demande pourquoi il n'y a pas assez de place pour l'ensemble des élèves. Mme D'ORAZIO répond que le Centre de quartier de Balexert arrive à saturation et ne permet pas de répondre aux besoins grandissants en matière d'accueil parascolaire. Il y a une urgence avérée dès la rentrée 2024, urgence à laquelle s'ajoute l'augmentation globale des effectifs scolaires qui justifie l'installation de ces pavillons (qui accueilleront trois salles de classe).

Un commissaire (UDC) sait que des enfants habitant en France voisine se rendent à l'école en Suisse et demande si la Ville de Vernier procède à des contrôles. M. BUSCHBECK répond que, s'agissant d'une compétence cantonale, il suggère de faire remonter l'information directement au Grand Conseil.

Un commissaire (VERT.E.S) revient sur les pavillons des Ranches : il demande ce que deviendront ces derniers suite à la remise en service de l'école des Ranches 2. M. BUSCHBECK répond que les circonstances exceptionnelles et imprévues de l'installation de ces pavillons rendent toute planification compliquée. Il semble acquis que les pavillons déjà en place, malgré leur inadéquation aux normes, pourront être réutilisés au moins pour la rénovation de l'école des Ranches 1, mais que toute utilisation ultérieure pourrait être refusée par le Canton. Il va de soi que ces informations concernent les pavillons des Ranches : les pavillons de la présente DA ne sont aucunement concernés par ces remarques et sont aux normes.

Suite aux débats, la commission procède au vote de la DA 303 – 23.12, Crédit d'investissement de CHF 2'000'000.00 pour l'équipement de pavillons scolaires provisoires à Balexert, qui est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE) et 2 abstentions (1 PLR, 1 UDC).